

# Cahier de positions

## Positions adoptées en Assemblée Générale

Association des étudiants en orthophonie et audiologie (A.D.É.O.A.)

Université de Montréal

# 23 janvier 2013

## Positions adoptées par les membres de l'A.D.É.O.A.

- 1) En faveur des programmes d'éveil à l'écrit.
- 2) En faveur que l'association travaille à la promotion de la qualité de la langue française dans les cours.
- 3) En faveur de la création de postes en orthophonie et en audiologie.
- 4) En faveur de l'équité salariale
- 5) En faveur d'une gestion adéquate et transparente des universités.
- 6) En faveur d'une bonification des subventions gouvernementales en recherche.
- 7) En faveur d'une participation des étudiants au Sommet sur l'enseignement supérieur
- 8) En faveur d'une participation des étudiants aux consultations, aux discussions futures concernant l'éducation au Québec.
- 9) En faveur du maintien de l'aide financière aux études.
- 10) En faveur d'une bonification de l'aide financière aux études.
- 11) En faveur du gel des frais de scolarité.
- 12) En faveur d'une indexation des frais de scolarité au cout de la vie.
- 13) En faveur du remboursement proportionnel au revenu.
- 14) En faveur d'une taxe ou d'un impôt supplémentaire proportionnel au revenu de l'entreprise pour financer les universités.
- 15) Que l'ADÉOA soutienne le rassemblement citoyen pour la sauvegarde du pavillon 1420 Mont-Royal
- 16) Que l'ADÉOA reconnaisse que la vente du pavillon 1420 Mont-Royal va à l'encontre d'une gestion rigoureuse du parc immobilier de l'Université de Montréal.
- 17) Que les représentants de l'ADÉOA participent aux discussions et à la prise de décisions concernant l'avenir des programmes en orthophonie et en audiologie de l'Université de Montréal
- 18) En défaveur de l'abolition des CEGEP.

**19 février 2014**

- 1) Considérant que le transfert des connaissances est primordial à la pratique en orthophonie et audiologie, nous sommes contre les restrictions éventuelles dans les périodiques.

## **2 avril 2014**

### **Positions adoptés par les membres de l'ADÉOA à propos de la refonte de programme en orthophonie et audiologie :**

- 1) Que l'ADÉOA construise un comité, composé d'au moins un membre de chaque cohorte, qui va se pencher sur la question de refonte pour leur programme et qui proposera des recommandations à la première AG de l'année.
- 2) Que la formule de cours sous forme de séminaire soit maintenue à la maîtrise.
- 3) Que le nombre d'heures de stage et de milieux visités dans la refonte de programme soit égal ou supérieur au nombre d'heures de stage que nous avons présentement dans la totalité du programme.

## **14 octobre 2014**

### **Positions adoptées par les membres de l'ADÉOA relatives aux coupures :**

- 1) Considérant les compressions de 24,6 millions de dollars au sein de l'Université de Montréal pour l'année 2014-2015, imposées par le gouvernement du Québec, que les bourses de soutien actuellement offertes par l'Université de Montréal soient maintenues.
- 2) Considérant les compressions de 24,6 millions de dollars au sein de l'Université de Montréal pour l'année 2014-2015, imposées par le gouvernement du Québec ainsi que l'importance de protéger la facture étudiante, que l'ADÉOA se positionne contre une hausse éventuelle des frais institutionnels obligatoires (FIO) ainsi que contre une hausse éventuelle des frais facultaires au sein de l'école d'orthophonie et d'audiologie et de la faculté de médecine.
- 3) Considérant leur importance au niveau de la qualité de l'enseignement, que l'ADÉOA exige que les budgets alloués aux chargé(e)s de cours, aux chargé(e) d'enseignement clinique et aux auxiliaires d'enseignement soient maintenus à l'École d'Orthophonie et d'Audiologie et dans l'ensemble de l'Université.
- 4) Considérant les coupures de 172 millions de dollars dans le budget accordé au réseau universitaire pour l'année 2014-2015, imposées par le gouvernement du Québec, que l'ADÉOA se positionne contre toutes coupures dans l'enseignement supérieur.
- 5) Que l'ADÉOA donne un appui à la manifestation contre les mesures d'austérité du gouvernement, le 31 octobre 2014.

## **Positions adoptées par les membres de l'ADÉOA relatives à la refonte de programme en orthophonie :**

### **1) Baccalauréat en orthophonie**

1. Considérant que les étudiant.e.s du Québec arrivent à l'université plus tard et mieux préparé.e.s à commencer immédiatement un cheminement professionnel que dans le reste du Canada en raison de l'existence des CÉGEPs.
2. Considérant qu'une formation de 4 ans spécialisée en orthophonie forme des professionnel.le.s compétent.e.s, polyvalent.e.s reconnu.e.s dans les milieux de travail québécois;
3. Considérant que dépassant la simple formation technique, la formation en 4 ans permet de favoriser la réflexion critique et d'encourager à devenir des agent.e.s de changements dans les milieux professionnels afin de développer et d'améliorer la la pratique orthophonique et ses impacts.
4. Considérant qu'un baccalauréat permet de faire la promotion de la profession d'orthophoniste (qui reste une profession méconnue) auprès des étudiant.e.s intéressé.e.s au domaine de la santé qui sont étudiant.e.s au CÉGEP par la diffusion d'un programme de premier cycle accessible après leur formation collégiale.
5. Considérant que le programme de premier cycle permet à des étudiant.e.s indécis.e.s du CÉGEP d'accéder à la formation, de connaître davantage la profession d'orthophoniste et d'ainsi valider leur intérêt, il permet de former des étudiant.e.s provenant d'une diversité de profils tout en obtenant un haut de diplôme.
6. Considérant que la structure du programme en 4 ans permet une hygiène de vie adéquate et accessible à tous les types d'étudiant.e.s dont les parents-étudiant.e.s, les étudiant.e.s retournant aux études, les étudiant.e.s avec une situation financière précaire, etc., qui ne seraient pas en mesure de compléter un programme intensif de 6 sessions consécutives.

***Que l'ADÉOA demande à ce que des options qui comprennent de conserver un baccalauréat en orthophonie soient examinées par l'École d'orthophonie et d'audiologie.***

## **2) Majeure en orthophonie**

1. Considérant l'argumentaire de l'ÉOA :
  - Il est possible qu'il n'y ait plus assez de contenu pour occuper un baccalauréat en entier si le contenu professionnel du baccalauréat est transférée vers une maîtrise de 2 ans.
  - La nécessité de se conformer au modèle de maîtrise de deux ans des autres universités canadiennes et américaines pour la crédibilité et la reconnaissance du programme.
2. Considérant que les étudiant.e.s dans une majeure en orthophonie pourrait choisir de compléter un baccalauréat avec une mineure dans une discipline connexe (psychologie, linguistique, etc) et ainsi apporter une diversité de visions à la discipline.
3. Considérant que les étudiant.e.s ayant complété la majeure en orthophonie débuteraient leur maîtrise en orthophonie en ayant déjà confirmé leur intérêt pour la profession et pourraient bénéficier d'une passerelle directe à la maîtrise.
4. Considérant qu'un programme de majeure en orthophonie permettrait de recruter et de faire la promotion de la profession d'orthophoniste auprès des étudiant.e.s sortant du CÉGEP.
5. Considérant qu'un programme de majeure en orthophonie permettrait d'offrir les préalables à la maîtrise en orthophonie d'en contrôler le contenu et la qualité.
6. Considérant que la majeure en orthophonie favoriserait l'intégration de personnes de divers milieux.
7. Considérant que la majeure en orthophonie donnerait les bases pour la spécialisation dans un éventail de troubles de communication.

***Que l'ADÉOA demande à ce que des options qui comprennent de remplacer le baccalauréat en orthophonie par un programme de majeure qui regrouperait les préalables pour accéder à la maîtrise soient examinées par l'École d'Orthophonie et Audiologie.***

### **3) Stages et formations pratiques**

1. Considérant que le programme d'orthophonie offre déjà le moins d'heures de formation pratique dans l'ensemble des programmes de santé.
2. Considérant que la formation pratique permet de confirmer l'intérêt pour la profession d'orthophoniste et d'encourager la persévérance scolaire des étudiant.e.s dans le programme.
3. Considérant que la formation pratique permet de mettre en application la théorie étudiée et d'ainsi mieux intégrer les connaissances.
4. Considérant que la formation pratique est nécessaire à la formation d'un.e professionnel.le de la santé compétent.e.
5. Considérant qu'il faut une exposition minimale à la diversité des milieux dans lesquels l'orthophoniste pratique et étant donné les particularités des différents environnements de travail.

***Que l'ADÉOA défende que dans le nouveau programme les heures de stage soient équivalentes ou supérieures à la formation présente.***

***Que l'ADÉOA défende que dans le nouveau programme le nombre de milieux de stage et de populations soit équivalent ou supérieur à la formation présente.***



#### 4) Format et contenu des cours

1. Considérant que l'étude de diverses populations permet une meilleure compréhension des différentes problématiques et ainsi de former des orthophonistes polyvalent.e.s aptes à travailler dans des milieux plus spécialisés et à faire face à des problématiques complexes.
2. Considérant que l'étude de différentes population favorise l'intérêt pour des clientèles spécialisées et ainsi former des clinicien.ne.s et des chercheur.e.s avec des connaissances approfondies pour des clientèles spécifiques, profitant ainsi à l'ensemble du réseau de professionnel et à la recherche fondamentale.

***Que l'ADÉOA défende que dans le nouveau programme, l'étude des différentes populations et problématiques soit équivalente ou supérieure en diversité (bégaiement, bredouillement, trouble de la voix, aphasie, démence, déficience intellectuelle, autisme, etc.), en qualité et en profondeur.***

*N.B: les séminaires consistent principalement à de l'enseignement par les pairs (avec soutien des professeur.e.s), à des discussions permettant d'approfondir et d'aborder sous différents angles divers sujets et ce dans un plus petit groupe (max: 30).*

1. Considérant que le format sous forme de séminaire permet l'intégration des connaissances.
2. Considérant que le format sous forme de séminaire favorise la réflexion et l'étude en profondeur de problématiques diverses et spécifiques.
3. Considérant que le format sous forme de séminaire favorise la réflexion sur le domaine de l'orthophonie par des discussions et propositions proposées en groupe.
4. Considérant que le format sous forme de séminaire permet aux étudiant.e.s d'étudier, de réfléchir et de s'approprier des domaines d'intérêts pour le bénéfice de l'ensemble d'un groupe.

5. Considérant que le format sous forme de séminaire permet de mettre en pratique l'analyse d'articles scientifiques, d'en proposer une application clinique et ainsi former des clinicien.ne.s utilisant les données probantes comme outil clinique.
6. Considérant que le format sous forme de séminaire permet d'aborder les problématiques orthophoniques sous des angles différents, originaux
7. Considérant que le format sous forme de séminaire permet de travailler en plus petit groupe et favorise la participation et l'investissement personnel de chaque étudiant.e dans son apprentissage.

***Que l'ADÉOA défende que dans le nouveau programme, minimalement une année prenne la forme de séminaire.***

1. Considérant, l'importance de bien comprendre la littérature scientifique pour inclure les données probantes dans la pratique clinique et ainsi rendre l'orthophoniste autonome dans sa formation continue.
2. Considérant que l'orthophonie est un domaine récent et toujours en évolution
3. Considérant la carrière de chercheur ou chercheuse comme étant une possibilité à laquelle les étudiant.e.s devraient être exposé.e.s au cours de leur formation, le programme d'orthophonie devrait être en mesure de préparer ses étudiant.e.s aux études de 3e cycle.

***Que l'ADÉOA défende que dans le nouveau programme, la formation reçue par rapport à la recherche soit conservée et même améliorée au plan de qualité.***

## 7 novembre 2014

### Positions adoptées par les membres de l'ADÉOA relatives aux coupures :

- 1) Considérant la longueur actuelle des listes d'attente et le contexte politique actuel, où une réflexion est effectuée par le gouvernement à propos d'une réforme dans le système de santé, que l'ADÉOA se positionne contre les coupures de postes en orthophonie et audiologie dans le domaine de la santé, qui le cas advenant, auront des impacts majeurs quant aux services offerts à la population québécoise.
- 2) Considérant la longueur actuelle des listes d'attente et le contexte politique actuel, où une réflexion est effectuée par le gouvernement à propos d'une réforme dans le système de santé, que l'ADÉOA se positionne pour le remplacement des personnes partant à la retraite ou en congé maladie sur leur poste en orthophonie et audiologie dans le domaine de la santé, qui le cas advenant, auront des impacts majeurs quant aux services offerts à la population québécoise.
- 3) Que l'ADÉOA se positionne contre les coupures dans les services aux élèves en difficulté et/ou avec des besoins particuliers en milieu scolaire.
- 4) Que l'ADÉOA se positionne contre un désengagement de l'état dans l'allocation des services publics, notamment la santé, l'éducation et les services sociaux.
- 5) Que l'ADÉOA donne un appui à la manifestation nationale, organisée par les centrales syndicales, contre les mesures d'austérité instaurées par le gouvernement, le 29 novembre 2014.
- 6) Que l'ADÉOA envoie un contingent avec une bannière à la manifestation nationale, organisée par les centrales syndicales, contre les mesures d'austérité instaurées par le gouvernement, le 29 novembre 2014

- 7) Que l'ADÉOA appuie le financement public des organismes d'alphabétisation œuvrant au Québec.
- 8) Que l'ADÉOA appuie les activités organisées par les organismes d'alphabétisation œuvrant au Québec.
- 9) Considérant la longueur actuelle des listes d'attente et les besoins criants en orthophonie et audiologie de certaines populations, que l'ADÉOA se positionne pour la création de postes en orthophonie et audiologie dans le secteur public, notamment dans le domaine de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

**Que l'ADÉOA se positionne en solidarité contre les coupures de postes dans les autres professions touchant les services au niveau des services sociaux, de la santé et de l'éducation.**

### **Position adoptée par les membres de l'ADÉOA relatives aux programmes**

**Que l'ADÉOA se positionne en faveur que les notions de Counseling à la maîtrise soit adapté à la réalité clinique des orthophonistes et des audiologistes.**

# 18 mars 2015

## **Position adoptée par les membres de l'ADÉOA relative à l'austérité :**

1. Considérant que l'austérité s'attaque au bien-être de nos futur-e-s patient-e-s;
2. Considérant que l'austérité s'attaque à l'accessibilité des soins de santé publics;
3. Considérant que l'austérité s'attaque à notre bien-être en tant que futur-e-s professionnel-le-s œuvrant dans le système de la santé;
4. Considérant que le projet de loi 10, qui a été passée sous le bâillon, fusionnera, entre autres, les 182 CSSS en 28 (33) mégacentres (CISSS) censés desservir tout le Québec, ce qui aura pour conséquence directe la diminution d'embauche de spécialistes de soins de longue durée comme les orthophonistes, les audiologistes et les psychologues;
5. Considérant que l'État, à l'heure actuelle, finance de moins en moins l'embauche des spécialistes en milieu scolaire comme les psychoéducatrices et psychoéducateurs ou les orthophonistes, ce qui poussent ceux-ci et celles-ci à devoir desservir jusqu'à trois voir quatre établissements scolaires;
6. Considérant que les coupures en éducation vont inévitablement affecter la qualité de l'enseignement reçu;
7. Considérant que les mesures d'austérité ont davantage de conséquences sur les femmes et que l'orthophonie et l'audiologie sont des domaines traditionnellement féminins où les femmes sont majoritaires en nombre;
8. Considérant que l'austérité, sous tous les plans confondus, vise les personnes plus vulnérables;

**Que l'ADÉOA soit en grève le 2 avril.**

**Que l'ADÉOA participe à la manifestation du 2 avril et forme un contingent;**

**Que les stages ne soient pas affectés par les journées de grève;**

**Que l'ADÉOA s'octroie le droit d'organiser des activités de piquetage pour lever les cours lors des journées de grève;**

**Que l'ADÉOA s'engage à tenir dans la semaine du 6 avril une AG extraordinaire de grève afin de reconsidérer d'autres dates de grève.**

# 10 avril 2015

## **Position adoptée par les membres de l'ADÉOA relative à l'austérité :**

*Considérant que la loi 10 a été adoptée sous le baillon le 6 février dernier par le gouvernement provincial et est entré en vigueur le 1er avril dernier.*

*Considérant que ce projet de loi modifiant la structure du système de santé a été amené sans consultation préalable auprès des acteurs du système de santé et de la population.*

*Considérant que presque tous les acteurs ayant soumis des mémoires à la commission sur le projet de loi 10 avaient exprimé des réserves et des inquiétudes sur ce projet de loi, qui ont été ignorées par le gouvernement.*

- 1) Que l'ADÉOA s'oppose à la pratique consistant à adopter des projets de lois réformant les services publics de manière unilatérale et sans consultation auprès de la population.
- 2) Que l'ADÉOA déplore la concentration et la centralisation des pouvoirs entre les mains du ministre de la santé et de super cadres nommés par le gouvernement, au détriment d'une gestion plus locale et axée sur les besoins constatés sur le terrain.

*Considérant que le projet de loi 20 reçoit une vive opposition de la part des médecins et des étudiant·es en médecine, qui déplorent entre autres la déshumanisation des patients réduits à des quotas, des fractions et des taux de rendements, ainsi que l'absence de prise en compte de la diversité des pratiques et des activités en médecine familiale (dont l'enseignement, la formation et la recherche).*

*Considérant que la première ligne en santé ne devrait pas se résumer à avoir accès à un médecin de famille 5 minutes par année, mais faire place à une pratique multidisciplinaire.*

*Considérant que les mesures punitives imposées pour la non-atteinte des quotas de patients risquent de pénaliser en particulier les femmes médecins qui prennent des congés de maternité,*

*les hommes médecins qui voudraient prendre un congé parental, les médecins en pré-retraite et les médecins devant prendre des congés de maladie.*

*Considérant qu'il n'est pas clair si le nombre d'interruptions volontaires de grossesse pourrait être restreint dans le cadre de la loi 20.*

- 3) Que l'ADÉOA s'oppose à toute réduction de l'accès à l'avortement par les règlements entourant le projet de loi 20, ou par tout autre moyen, par le gouvernement provincial.
- 4) Que l'ADÉOA demande au gouvernement provincial de considérer des moyens alternatifs à l'imposition de quotas individuels pour les médecins de familles afin d'améliorer l'accès aux soins de première ligne, dont l'informatisation des dossiers de patients, l'accès adapté, et l'augmentation de la collaboration interprofessionnelle.

*Considérant les compressions budgétaires supplémentaires dans les budgets de l'éducation et de la santé annoncées dans le budget Leitaó présenté le 26 mars 2015.*

*Considérant que ces compressions visent l'atteinte d'un équilibre budgétaire à court terme en ignorant les effets à long terme d'une réduction dans les services publics d'éducation et de santé.*

*Considérant l'intention du gouvernement provincial, selon le budget Leitaó présenté le 26 mars 2015, de diminuer encore plus ses revenus en réduisant les taxes et impôts, en particulier pour les grandes entreprises.*

*Considérant qu'il existe de nombreuses solutions pour accroître les revenus du gouvernement provincial, dont les solutions fiscales présentées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (Coalition Main Rouge) dans son document «10 milliards \$ de solutions ; Nous avons les moyens de faire autrement».*

*Considérant que des mesures d'austérité perpétuelles ne sauraient constituer un projet de société.*



- 5) Que l'ADÉOA s'oppose aux compressions supplémentaires annoncées dans le budget Leitao du 26 mars 2015, dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux.
- 6) Que l'ADÉOA se positionne en faveur de mesures fiscales, ne creusant pas les inégalités sociales, afin d'augmenter les revenus de l'État québécois et d'effectuer un réinvestissement dans les services publics, notamment les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

*Considérant que les mesures d'austérité ne nous préoccupent pas uniquement comme étudiant-es universitaires mais aussi comme futur-es professionnel-le-s dans les réseaux de la santé et de l'éducation, ainsi que comme citoyen-nes.*

*Considérant la nécessité d'une solidarité entre les étudiants-es et les travailleurs et travailleuses pour défendre non seulement leurs conditions de travail et leurs professions, mais également l'accessibilité et la qualité des systèmes de santé et d'éducation.*

- 7) Que l'ADÉOA participe à une mobilisation pacifique commune avec les autres associations étudiantes en santé et en éducation.
- 8) Que l'ADÉOA crée un comité afin de promouvoir les professions d'orthophoniste et d'audiologiste au sein de la communauté étudiante et du reste de la population.
- 9) Que le budget inutilisé "projet avec la SÉRUM" de l'année courante (2014-2015) puisse être utilisé pour des projets et des actions de mobilisation pacifique avec les autres associations étudiantes en santé et en éducation.
- 10) Qu'advenant un mouvement de grève dans les secteurs de la santé ou de l'éducation au cours de la prochaine année scolaire, l'ADÉOA tienne une assemblée générale afin de considérer des moyens de soutenir les revendications des travailleurs et travailleuses, en incluant la possibilité d'une grève.
- 11) Que l'ADÉOA organise une action de "jam téléphonique/ envois de courriels" respectueux envers François Blais et Gaëtan Barette dans les prochaines semaines.

**Position adoptée par les membres de l'ADÉOA relative à la création d'un regroupement en Santé ou en éducation:**

Le cas advenant où un regroupement d'associations étudiantes en Santé ou en éducation, regroupement formé d'étudiant(e)s représentant différentes associations étudiantes, se crée pour discuter des problématiques en Santé ou en éducation et pour défendre les divers intérêts des professions en Santé ou en éducation, que l'ADÉOA se joigne au regroupement, participe aux discussions et à l'organisation de mobilisations pacifiques, et ce, en considérant les positions adoptées par l'ADÉOA.

## **16 octobre 2015**

### **Position adoptée par les membres de l'ADÉOA relative aux coupures :**

1. Que l'ADÉOA appuie la manifestation du samedi 28 octobre (Saccage Austère? Répliquer populaire!) en envoyant une délégation officielle avec bannière.
2. Que l'ADÉOA s'engage à tenir une assemblée générale extraordinaire de grève le 28 octobre afin de discuter et prendre position sur les moyens de pression du 29 octobre et 5 novembre.

## **28 octobre 2015**

### **Position adoptée par les membres de l'ADÉOA relative aux coupures :**

1. Que l'ADÉOA soit en grève et participe à la manifestation de l'ASSÉ du 5 novembre 2015, à partir de 13h.
  
2. Que l'ADÉOA soit en grève, le 29 octobre de 8h30-16h00, tout en excluant les cours ORT6626 (séminaires en orthophonie à la maîtrise) pour aller appuyer les employés de catégories 4 qui pickent et manifestent devant leurs établissements de santé respectifs.

## **27 novembre 2015**

### **Position adoptée par les membres de l'ADÉOA relative aux coupures :**

1. Considérant que le gouvernement Couillard a annoncé des coupes de 120 millions de dollars dans le financement des centres de la petite enfance et des garderies subventionnées le 26 novembre dernier;
2. Considérant que ces coupes s'ajoutent aux 74 millions coupés au réseau cette année et aux 100 millions coupés l'an passé;
3. Considérant que selon les 4 associations professionnelles en milieu de garde, autour de 5000 emplois seraient mis en péril par cette réforme;
4. Considérant que la mise en place du réseau de CPE a eu comme objectifs de permettre aux parents (et particulièrement aux mères) de participer au marché du travail;
5. Considérant que les services éducatifs en petite enfance sont un investissement à long terme rentable, qui atténue les inégalités sociales et favorise la réussite scolaire et l'intégration sociale des enfants de tous les milieux;

**Que l'ADÉOA se positionne contre les coupes annoncées dans le financement des services éducatifs en petite enfance et demande un réinvestissement.**

**Advenant que les 500000 travailleurs et travailleuses du secteur public (front commun, FAÉ et FIQ) soient en grève le 9 décembre que l'ADÉOA soit également en grève le 9 décembre (en excluant les examens, exposés oraux, évaluations, séminaires et les stages).**